L'occupation des bâtiments cultuels de l'Église orthodoxe ukrainienne évoquée à la conférence de l'OSCE



La conférence de l'OSCE se poursuit depuis le 21 septembre jusqu'au 2 octobre 2015 à Varsovie (Pologne). Elle est chargée d'examiner l'application des droits de l'homme dans différents domaines.

Le 30 septembre, une réunion de travail a eu lieu sur le thème de la tolérance et de la discrimination, de la lutte contre le racisme et la xénophobie, y compris l'intolérance et la discrimination contre les chrétiens et les fidèles d'autres religions. A la bénédiction du métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, l'archiprêtre Nicolas Danilievitch, du DREE de l'Église orthodoxe ukrainienne, a pris part à cette réunion, ainsi que le prêtre Roman Bogdassarov, vice-président du Département du Patriarcat de Moscou aux relations de l'Église avec la société.

Dans son allocution, l'archiprêtre Nicolas Danilievitch a parlé des cas de violation des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Depuis le début de l'année 2014, a-t-il relaté, les cas d'agression contre l'Église orthodoxe ukrainienne, que l'on peut qualifier de discriminatoires, sont devenus plus fréquents. Ainsi, le 28 janvier 2015, les députés du Conseil municipal de Kiev ont exempté d'impôts locaux les organisations religieuses de la

ville, à l'exception des communautés de l'Église orthodoxe ukrainienne. Cette décision anticonstitutionnelle et discriminatoire a été annulée par un jugement du tribunal de Kiev le 18 juin 2015. Des cas semblables ont été enregistrés à Ternopol et à Lvov.

Suivant le représentant de l'Église, tandis que les organes du pouvoir central tentent de maintenir une politique religieuse équilibrée, les régions se permettent de nombreux abus de pouvoir. Il s'agit principalement d'occupation d'églises par les fidèles de « l'Église orthodoxe ukrainienne du Patriarcat de Kiev », qui s'appuient sur les autorités politiques, les députés locaux, les organisations radicales comme le Pravy Sektor ou Svoboda, voire sur les forces de maintien de l'ordre du bataillon « Ternopol ». A l'heure actuelle, 28 bâtiments cultuels de l'Église orthodoxe ukrainienne ont été occupés, six sont menacés de l'être, les scellés ont été posés sur deux. Quatre autres communautés religieuses ont volontairement changé de juridiction. « Je tiens à préciser, a dit le père Nicolas, qu'il ne s'agit pas d'un changement libre de juridiction tel que le décrit la Loi ukrainienne sur la liberté de conscience et les organisations religieuses. Il s'agit bel et bien d'occupations avec emploi de la force, de la violence ou de la tromperie. Principalement, il s'agit d'églises des régions de Volhynie, de Roven, de Ternopol, de Lvov et de Tchernovtsy. » L'archiprêtre Nicolas a mentionné l'occupation d'une église au village de Katerinovka, dans la région de Ternopol, appartenant à une paroisse de l'Église orthodoxe ukrainienne depuis 1946.

Parlant des pressions et des discriminations subies de part des autorités locales par les fidèles de Katerinovka, l'archiprêtre a constaté que, tandis que la communauté paroissiale a l'usage de l'église, sur la base d'un contrat, les autorités régionales ont décidé que les offices seraient célébrés à tour de rôle avec une autre confession, qui aurait également l'usage de l'église. La communauté a été contrainte d'accepter cette situation. L'affaire a été portée devant les tribunaux.

L'un des principaux abus du pouvoir en place dans cette situation a été la décision de la police d'autoriser les organisations radicales (Pravy Sektor) à participer à la résolution du conflit. Les représentants de l'état « partagent » ainsi le monopole de l'usage de la force légale, réglementé par la looi, avec les représentants de groupuscules d'extrême-droit difficilement contrôlables. Le conflit s'en est trouvé aggravé, tant sur le plan local que sur le plan national. Les autorités, cependant, ne reconnaissent pas cet état de choses.

« Nous sommes donc face à une situation où les autorités protègent visiblement une confession donnée, « l'Église orthodoxe ukrainienne du Patriarcat de Kiev ». Tous sont égaux devant la loi, mais certains sont plus égaux que d'autres », a conclu le prêtre.

Il a été aussi constaté qu'en défendant ses droits, l'Église orthodoxe ukrainienne ne porte pas atteinte aux droits et aux biens d'autres confessions religieuses. Dans le Donbass, les évêques de l'Église

orthodoxe ukrainienne ont refusé de célébrer dans les bâtiments culturels d'autres confessions passés prises dans le cours des opérations militaires.

Concluant son allocution, l'archiprêtre Nicolas Danilievitch a souligné : « Je n'aimerais pas que les faits que je viens d'exposer soit utilisés par quiconque à des fins de propagande politique. Nous ne pouvons cependant pas nous taire, car les tendances actuelles, dans la vie religieuse en Ukraine, en particulier dans l'ouest du pays, sont alarmantes. Et les tendances, on le sait, sont plus importantes que les faits ».

Source: https://mospat.ru/fr/news/50129/